



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2021

---

#### Présents

Stéphane GROBÉTY (président)  
Laurent ZIMMERMANN (vice-président)  
Jean-Luc BAUR  
Andreea CAPITANESCU BENETTI  
Samantha BAVAUD BOCION  
Christian BOVIER  
Maxime DETHURENS  
Marie DUCRET GAUTHEY  
Marc DUPRAZ  
Rémi FOUCHAULT  
Catherine LACHAT

#### Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)  
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)  
Thierry ARN (adjoint)

#### Secrétaires

Nadia DUPRAZ  
(procès-verbal)  
Catherine KOUMROUYAN

---

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021
  2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG
  3. Travaux de mise en séparatif 2<sup>ème</sup> étape : suivi
  4. Mise en séparatif collectif privés Jumelles : suivi
  5. Crédit d'étude pour la rénovation des terrains du stade : délibération
  6. Projet bibliothèque et local marché : rapport de la commission des bâtiments
  7. Communications de l'exécutif
  8. Divers
  9. Questions du public
- 

Le président, Stéphane Grobéty, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers pour leur présence.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2021

En l'absence de commentaires ou questions, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

#### 2. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG

Aucune opposition.



### 3. Travaux de mise en séparatif 2<sup>ème</sup> étape : suivi

Le président passe la parole au maire qui rappelle que suite aux différents désaccords, notamment le manque de respect des délais, la commune entendait ne pas poursuivre les travaux avec l'entreprise Bernasconi ; cette dernière a finalement notifié sa décision d'arrêter la collaboration sur ce chantier.

Depuis début septembre, les travaux ont repris sur la route des Rupettes pour le câblage électrique SIG qui sera terminé à la fin du mois ; les routes de l'Eaumorte et des Rupettes recevront ensuite l'enrobé définitif. En outre, les passages caméra ont identifié deux défauts importants qui doivent encore être réparés. Des négociations sont en cours avec l'entreprise Bernasconi quant à la remise en état qui risque de retarder la fin des travaux.

Concernant la suite des travaux de mise en séparatif du village, une réunion a eu lieu cet après-midi à la mairie avec le bureau d'ingénieur, SIG et l'OCEAU, lors de laquelle la planification a été discutée comme suit : mise en marché public concernant Four-Banal et route de la Maison-Forte courant 2022, réalisation des travaux en 2023. Ceux-ci étant estimés à environ 12 mois, le maire souhaite qu'une interruption estivale soit prévue afin d'éviter aux riverains les nuisances (bruit et poussières) durant les beaux jours. Andreea Capitanescu Benetti comprend bien les motivations de cette pause, mais se demande si les entreprises soumissionnées vont répondre positivement à cette exigence. Hubert Dethurens rétorque que ceci sera intégré dans l'appel d'offre, sauf si le CM s'y oppose.

A la question de Rémi Fouchault, le maire répond qu'il n'est pas possible de procéder simultanément aux travaux par le haut et en bas du village, pour des raisons pratiques (transit des machines) ainsi que de niveaux. Catherine Koumrouyan ajoute que les travaux SIG prévus sont importants et doivent être réalisés en plusieurs tronçons. Le maire précise que les travaux au Four-Banal seront relativement chronophages, car assez complexes, comprenant les amorces vers les routes du Coteau et du Lavoir. De plus, les SIG vont devoir creuser une fouille devant leur local route du Coteau, mais la proximité avec le marronnier risque de poser problème, les services de l'Etat devront clarifier s'il est possible de creuser à cet endroit sans endommager l'arbre. Les travaux sur la rue de la Maison-Forte ne devraient pas être trop compliqués à réaliser, mais nous ne sommes pas à l'abri de surprises... Avant le début des travaux, l'Office cantonal de l'eau devra également investiguer auprès de chaque propriété pour bien valider le tracé des canalisations privées.

Quant aux travaux pour la pose de la colonne d'eau SIG sous la Vy-Neuve, ils seront réalisés au printemps 2022 en principe. Pour cela, un appel d'offre sur invitation sera réalisé cet automne, le montant estimé des travaux étant inférieur à 300'000 F. La fermeture de la route sera partielle et le trafic assuré en demi-chaussée.



#### 4. Mise en séparatif collectif privés Jumelles : suivi

Sur invitation du président, Hubert Dethurens annonce que le chantier est terminé à l'impasse des Jumelles. Reste à effectuer un passage vidéo dans les canalisations, afin que l'OCEAU puisse valider la réception des travaux. Par la suite, le CM pourra se prononcer sur l'intégration ou non de ces canalisations dans le réseau secondaire communal afin que la commune puisse en assurer l'entretien.

Rémi Fouchault demande ce qu'il en est des Reblets. Le maire répond que les privés doivent encore trouver un arrangement entre eux et rappelle que ces négociations ne sont pas du ressort de la commune.

#### 5. Crédit d'étude pour la rénovation des terrains du stade : délibération

Stéphane Grobéty passe la parole au maire qui retrace l'historique du projet, ainsi que l'investissement prévu au budget 2021 pour la rénovation des terrains de football. Il ajoute que la commune s'est engagée à prendre en charge les coûts de l'étude nécessaire pour le chiffrage des travaux, jusqu'à obtention de l'autorisation de construire et, ensuite, avoir une discussion plus concrète avec les communes intéressées au projet. Thierry Arn explique que pour cela, la commune a mandaté le bureau IDtech qui prépare actuellement le cahier des charges de l'appel d'offre. Un diagnostic de pollution des sols était en outre indispensable pour savoir si la terre sera réutilisable ou à dépolluer, les coûts de cette dépollution étant très élevés. Marie Ducret Gauthey s'inquiète que cette éventualité mette en péril le projet ou que l'Etat nous oblige à dépolluer le site, même si les travaux ne sont pas réalisés. Hubert Dethurens répond qu'en effet, si les coûts sont trop élevés, le projet ne sera peut-être pas réalisé, mais ajoute qu'il ne faudra pas dépolluer s'il n'est pas touché au terrain. Toutefois, le maire est confiant, car il estime que ce terrain n'a pas été traité plus que nécessaire.

Thierry Arn ajoute que pour l'instant les communes de Soral, Avusy et Chancy sont toujours intéressées. Cartigny réserve encore sa décision et il lui semble que son CM n'est pas suffisamment informé. A la question de Marie Ducret Gauthey, Thierry Arn répond que les décisions et les coûts concernant l'entretien et l'administration des terrains resteront du ressort de Laconnex ; ceci sera clairement défini dans les statuts, ainsi que la priorité donnée au club FC Etoile Laconnex.

#### ***Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F destiné au projet de rénovation du terrain de football synthétique et à la construction d'un terrain synthétique en remplacement du terrain en herbe actuel***

*Vu la vétusté du terrain d'entraînement en synthétique et la fragilité du terrain principal en herbe, ainsi que l'insuffisance des infrastructures actuelles pour répondre aux besoins grandissants du club et des usagers du centre sportif ;*

*vu l'acceptation du devis établi par la société IDTech Ingénierie Constructive le 26 mars 2021, comprenant la première tranche pour un montant HT de 40'000 F (avant-projet et projet de*



*l'ouvrage), la deuxième tranche pour un montant HT de 19'750 F (autorisation de construire, appel d'offres), ainsi que 10'480 F (HT) pour le diagnostic de pollution des sols ;*

*vu la décision prise lors de la séance des représentants communaux du futur Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex le 31 mars 2021 que cette étude serait à la charge de la commune de Laconnex, et la communication au conseil municipal de cette décision lors de la séance du conseil municipal du 19 avril 2021 ;*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 ;*

*sur proposition du maire,*

*le conseil municipal*

### **DECIDE**

- 1. D'ouvrir au maire un crédit de 80'000 F destiné à la réalisation de cette étude, jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 3410.192.50000.932, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif sous la rubrique 3410.192.14000.001.*
- 3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

*De financer cette étude par le recours aux capitaux propres.*

Le président passe au vote de la délibération qui est approuvée à l'unanimité, soit 10 voix POUR.

#### **6. Projet bibliothèque et local marché : rapport de la commission des bâtiments**

Le président passe la parole à Laurent Zimmermann, président de la commission des bâtiments, qui présente les travaux du groupe. Après visite du local « ex-Sanidéal », la commission est d'avis qu'il pourrait tout à fait convenir à la réalisation de la future bibliothèque, moyennant toutefois des travaux de rénovation. L'éventualité d'utiliser également l'espace au-dessus, ainsi que l'ancienne cabine téléphonique pour des WC est également abordée. Ceci nécessitera une étude plus approfondie, une autorisation de construire étant certainement nécessaire puisqu'un escalier devrait être créé.

Laurent Zimmermann ajoute que la commission s'est également préoccupée de la demande récurrente du marché pour un local et a privilégié la construction d'un petit bâtiment à côté des garages sur le parking en face de la mairie, l'actuelle solution à l'arrière de la mairie n'étant pas optimale. Marc Dupraz explique que le marché utilise depuis de nombreuses années la remise située derrière la mairie. Celle-ci est vétuste et trop petite, les tentes du marché ne peuvent d'ailleurs plus être rangées à l'intérieur, faute de place. De plus, son emplacement n'est pas très pratique pour la manutention du matériel. Marc



Dupraz ajoute que le matériel du marché est également utilisé par la Jeunesse lors du tournoi de pétanque.

Andreea Capitanescu Benetti demande si la commission a également envisagé la possibilité d'un couvert, évoqué à plusieurs reprises. Laurent Zimmermann répond par la négative, la commission ayant déjà plusieurs projets en cours.

Hubert Dethurens remercie la commission pour son travail et prend note que les deux projets sont à présent dissociés : le local « ex-Sanidéal » pour la bibliothèque et le local marché, qui devrait intégrer si possible des WC. Il encourage la commission à peaufiner ses projets.

Laurent Zimmermann demande formellement à l'exécutif de bien vouloir étudier la possibilité d'inclure un escalier dans le futur espace bibliothèque pour pouvoir ajouter une salle de lecture à l'étage. De plus, il préconise que M. Golub retravaille le projet pour le local marché.

Laurent Zimmermann ajoute que la commission a également visité la salle communale et constaté que le bâtiment est ancien, mais fonctionnel et qu'il n'est pas urgent d'entreprendre des travaux. Toutefois, la cuisine n'est pas pratique, n'étant pas au même niveau que le reste du bâtiment. Il faudrait prendre contact avec le service des sites pour connaître les conditions d'une rénovation. Hubert Dethurens ajoute que la problématique de l'isolation est aussi à prendre en compte, surtout pour l'appartement, ainsi que le système de chauffage, et qu'il convient de décider si l'ensemble du bâtiment doit être rénové ou seulement l'un des espaces. Laurent Zimmermann conclut que la commission a estimé qu'actuellement les travaux importants pouvaient attendre.

## 7. Communications de l'exécutif

- \* *Jeunes* : Thierry Arn informe avoir reçu les locataires de l'école avec Jean-Pierre Gantner et que, suite à cette entrevue, les passages de la société de sécurité ont été augmentés. Toutes les tentatives « à l'amiable » ayant échouées, l'exécutif a pris la décision, à contrecœur, d'envoyer un courrier en recommandé aux jeunes (identifiés par la plaque d'immatriculation de leur scooter), avec copie à leurs parents, leur notifiant une interdiction de périmètre. Depuis, la situation s'est nettement améliorée. Thierry Arn ajoute qu'une sortie sera organisée l'année prochaine, en collaboration avec le BUPP, pour les 12-18 ans lors de laquelle il espère pouvoir créer des liens avec les jeunes.
- \* *Recours mairie* : Hubert Dethurens informe que le Tribunal a réduit l'amende à 15'000 F avec une indemnité à M. Golub de 700-800 F. La commune ne fera pas recours à cette décision, les frais d'avocat engagés étant déjà élevés.
- \* *Trottoir cimetière* : le maire relate avoir reçu le département en charge du dossier et 3 options sont possibles :



- un trottoir en montant à droite avec une traversée piétonne au carrefour Vv-Neuve / Parraille. Le propriétaire de la parcelle concernée par la surface à acheter s'est dit farouchement opposé.
- un trottoir en montant à gauche avec une traversée sans passage piétons à la hauteur du cimetière où la vitesse est à 80Km/h.
- abandonner le projet.

Après une courte discussion, le CM décide de renoncer à ce projet, puisqu'aucune solution optimale n'est envisageable.

- \* *Bornes de recharge et vidéosurveillance de la déchetterie au parking du centre sportif*: Hubert Dethurens avise que la commune attend le positionnement des SIG, éventuellement intéressés à installer des bornes de recharge pour les voitures électriques, et qui prendraient à leur charge les coûts des travaux pour la pose du câblage électrique. Les devis actuels s'élèvent à 60-70'000 F pour effectuer la fouille et tirer la ligne.
- \* *Prise électrique* : 3 places au parking souterrain Vy-Neuve 3 vont être équipées de prise électrique afin de permettre aux locataires qui le demandent de recharger leur véhicule. Chaque prise sera reliée directement au compteur du locataire.
- \* *Vaccin COVID* : le maire avise que la commune a co-signé un courrier afin de soutenir la commune d'Avully qui souhaite ouvrir un centre de vaccination pour la Champagne.
- \* *Géothermie* : Hubert Dethurens signale que les nombreux boitiers posés au bord des chemins et champs sont destinés aux sondages géothermiques qui seront effectués prochainement.

## 8. Divers

- *Parc de la maire* : Catherine Lachat relate avoir été interpellée par une maman inquiète de la dangerosité de la sortie du parc. En effet, la visibilité depuis le portail donnant sur la route est très limitée. Hubert Dethurens répond qu'il faudrait prévoir une sortie sur les parkings, en lien avec le projet local marché. En attendant, la haie sera taillée.

## 9. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le président lève la séance à 20h45

Nadia Dupraz  
Secrétaire communale